

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour de janvier deux mille neuf (12 janvier 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Normand Papineau, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Janvier 2009

7. Adoption du règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90

8. Journal Le Stéphanois – Renouvellement 2009

9. Mesures d'urgence – Nomination Coordonnateur et Coordonnateur-adjoint

10. Autorisation de signataires – Entente établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le territoire routier municipal

11. Entretien de l'éclairage de rue 2009 – Réal Normandin inc.

12. Office municipal de Saint-Étienne-des-Grès – Nomination de représentants

13. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Claude Désaulniers

14. Villages branchés du Québec – Autorisation de paiement de la part municipale

15. Service des Loisirs – Délégation de l'entretien des patinoires du parc des Grès

16. Varia

16.1 Réseau-Environnement – Adhésion au Programme d'économie d'eau potable

16.2 Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation de l'année 2009

16.3 Cueillette et transport des matières résiduelles – Secteur Lac Robert – Renouvellement de contrat

16.4 MAMR – Report de l'adoption des prévisions budgétaires 2009

16.5 Avis de motion – Règlement sur les ordures

16.6 Souper des fêtes

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

Période de questions

17. Levée de l'assemblée

2009-01-001

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Premièrement, je profite de l'occasion pour vous souhaiter une Bonne et heureuse Année 2009 et surtout, remplie de joie et de santé.

L'année 2009 sera une année qui restera longtemps dans nos archives pour :

- a) Les Fêtes du 150^e anniversaire avec toutes les activités s'y rattachant et nous vous invitons à y participer en grand nombre afin de faire de notre fête, un succès à la hauteur de ce que nous sommes;
- b) Nous sommes à revoir en totalité notre plan d'urbanisme et à refaire les règlements. Pour ce faire, un comité sera formé sous peu. Ce nouveau plan servira de toile de fond pour notre plan directeur. Une consultation publique aura lieu à l'automne.
- c) Les discussions concernant le renouvellement de la convention collective se poursuivent toujours.
- d) Nous aurons à finaliser le dossier de l'hôtel de ville.
- e) Nous aurons à prendre une décision concernant le déneigement, est-ce que cela sera fait à l'interne ou par un contracteur.

Deuxièmement, nous complétons cette semaine le budget 2009 pour l'adopter lundi le 19 janvier 2009 à 19 h 30.

Troisièmement, une entente est intervenue entre le syndicat des employés et la municipalité concernant l'entretien et la surveillance des patinoires.

Aussi, nous avons eu à traiter quelques plaintes concernant le déneigement. Notre chef d'équipe, monsieur Gélinas a transmis toutes ces plaintes à notre contracteur. Certaines ont été corrigées et d'autres en voie de l'être. Nous continuons à faire le suivi. Nous avons aussi reçu plusieurs plaintes relativement aux odeurs provenant du site. Le comité de vigilance a mandaté la firme Odotech afin de déterminer la provenance exacte des odeurs et de faire des recommandations pour les réduire. Une invitation sera faite à la population pour créer un comité de 12 personnes.

Enfin, nous vous rappelons que la municipalité a un répondeur et vous invitons à laisser un message, ainsi que vos coordonnées pour que nous puissions vous rappeler pour faire le suivi.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

2009-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *1^{er} décembre 2008* soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 12-01-2009 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2009-01-003

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 12-01-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

La Directrice générale & Secrétaire-trésorière dépose un état comparant les revenus et dépenses réalisés et le budget pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2008.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2009-01-004

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2008 totalisant 286 962,35 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 décembre 2008* au montant de 54 366,03 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Association des directeurs municipaux du Québec – Cotisation 2009

2009-01-005

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec un montant de 937,53 \$ représentant les cotisations annuelles 2009, incluant les assurances, pour mesdames Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et Nancy Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont – Quote-part 2009

2009-01-006

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à la

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont. la première tranche de la quote-part 2009 au montant de 3 637 \$ (rés. 2008-12-466)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

2009-01-007

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures # 2476, 2484 et 2488 pour un montant total de 2 198,86 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc. relativement à la convention collective.

Consultants MESAR inc – Étude comparative – Hôtel de ville.

2009-01-008

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures # 32956 et 33065 à Consultants Mesar inc. pour les honoraires professionnels pour services d'ingénierie relativement au dossier de l'étude comparative de l'hôtel de ville, au montant de 34 426,87 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants MESAR inc – Place Louis-Denis – Surveillance des travaux

2009-01-009

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, autorise le paiement de la facture # 33010 à Consultants MESAR inc. au montant de 2 940,39 \$ incluant les taxes pour la surveillance chantier et bureau du projet domiciliaire de la Place Louis-Denis. (rés. 2007-03-95)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. – Contribution municipale 2009

2009-01-010

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures # 13741 et 13782 du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc au montant de 22 434,35 \$ pour la contribution municipale 2009 des bibliothèques de Saint-Étienne des Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Équipements récréatifs Jambette inc. – Parc de la Terrasse

2009-01-011

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 13894 de Équipements récréatifs Jambette inc. au montant de 48 259,72 \$ pour l'achat de modules de jeux pour le parc de la Terrasse. (rés. 2008-08-310)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PG Govern – Contrat d'entretien et soutien des applications 2009

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

2009-01-012

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures CESA0630 et CESA0631 au montant de 11 597,92 \$ incluant les taxes à PG Govern pour le contrat d'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Québec MUNICIPAL – Adhésion 2009

2009-01-013

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 00622-2009 au montant de 564,38 \$ incluant les taxes à Québec MUNICIPAL pour l'adhésion 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Technic Alarme – Contrat 2009

2009-01-014

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 29460 au montant de 203,18 \$ incluant les taxes à Technic Alarme pour le branchement au central d'alarme du garage pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fédération Québécoise des Municipalités – Contribution 2009

2009-01-015

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 09-819 au montant de 2 381,18 \$ incluant les taxes à la Fédération Québécoise des Municipalités pour la contribution 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les éditions juridiques FD – Abonnement service de mise à jour 2009

2009-01-016

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 10762 au montant de 52,45 \$ incluant les taxes à Les éditions juridiques FD pour le service de mise à jour 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Cotisation annuelle 2009

2009-01-017

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture COT23043 au montant de 208,62 \$ incluant les taxes à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, représentant la cotisation annuelle 2009 de monsieur Daniel Isabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

6. Engagements de crédits – Janvier 2009

7. Adoption du règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Gaëtan Léveillé pour la présentation du présent règlement lors de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2008, 19h30;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2009-01-018

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le premier projet de règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Journal Le Stéphanois – Renouvellement 2009

2009-01-019

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son entente avec le Journal le Stéphanois pour l'année 2009 et réserve cinq (5) pages à 1 012 \$ chacune l'an, soit un montant de 5 060 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Mesures d'urgence – Nomination Coordonnateur et Coordonnateur-adjoint

2009-01-020

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Nathalie Vallée comme Coordonnatrice des mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Nancy Larocque comme Coordonnatrice-adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation de signataires – Entente établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le territoire routier municipal

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie, le gouvernement peut reconnaître à certains ponts un caractère stratégique afin que la gestion de ces ponts relève du ministère des Transports;

ATTENDU que le décret n° 98-2003 du 29 janvier 2003 et ses mises à jour subséquentes ont été modifiées par le décret n° 1176-2007 du 19 décembre 2007 pour reconnaître un caractère stratégique à certains ponts situés dans les municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001;

ATTENDU que le ministère des Transports assume la responsabilité des Éléments structuraux et des Dispositifs de retenue des Pont énumérés à l'annexe du décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 et que les municipalités continuent à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces Ponts;

ATTENDU qu'il y a lieu, notamment pour des motifs de sécurité routière, de préciser les responsabilités des parties, soient du ministère des Transports et la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU que l'entente numéro 15-0350 transmise par le ministère des Transports fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2009-01-021

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de l'entente n° 15-0350 visant à établir les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal et autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Entretien de l'éclairage de rue 2009 – Réal Normandin inc.

2009-01-022

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public à *Réal Normandin inc. Entrepreneur Électricien* au montant de 3 800 \$ plus les taxes et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le tout selon les termes de la soumission no 236 datée du 28 octobre 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Office municipal de Saint-Étienne-des-Grès – Nomination de représentants

2009-01-023

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme les conseillers Gaëtan Léveillé et Jocelyn Isabelle comme représentants du conseil municipal sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

13. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Claude Désaulniers

CONSIDÉRANT la demande d'accorder un délai supplémentaire pour la démolition de l'ancienne résidence de monsieur Claude Désaulniers;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est disposé à accorder ledit délai, mais à condition de signer une transaction en vertu de l'article 2631 du C.c.Q.

CONSIDÉRANT que la transaction préparée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2009-01-024

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de la transaction et autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer la transaction pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Villages branchés du Québec – Autorisation de paiement de la part municipale

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue avec la MRC de Maskinongé concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés;

2009-01-025

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 2008465 à la MRC de Maskinongé au montant de 16 706,46 \$ représentant la part municipale de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dans le projet « Villages branchés du Québec ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Service des Loisirs – Délégation de l'entretien des patinoires du parc des Grès

2009-01-026

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès délègue l'entretien des patinoires situées au parc des Grès au Service des Loisirs de Saint-Étienne-des-Grès et accorde une aide financière de 12 000 \$ en 2009, 12 500 \$ en 2010 et 13 000 \$ en 2011. La surveillance de la patinoire demeure la responsabilité de la municipalité et sera effectuée par ses employés. Le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à l'exécution de la présente résolution pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Varia

16.1 Réseau-Environnement – Adhésion au Programme d'économie d'eau potable

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

2009-01-027

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) édition 2009 au montant de 451,50 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16.2 Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation de l'année 2009

2009-01-028

Gaëtan Léveillé donne avis de motion avec dispense de lecture que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement fixant les taux de taxation de l'année 2009.

16.3 Cueillette et transport des matières résiduelles – Secteur Lac Robert – Renouvellement de contrat

2009-01-029

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le contrat pour la collecte des ordures ménagères dans le secteur du Lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette) à monsieur Yves Raymond selon les mêmes conditions que 2008, soient de 307,69 \$ par collecte, pour 37 collectes pour un total de 11 384,53 \$, mais payé à la semaine à raison de 218,93 \$. Le montant de ce contrat sera facturé aux gens du secteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16.4 MAMR – Report de l'adoption des prévisions budgétaires 2009

2009-01-030

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministère des Affaires municipales et des Régions que les prévisions budgétaires seront adoptées lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 19 janvier 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16.5 Avis de motion – Règlement sur les ordures

2009-01-031

Jocelyn Isabelle donne avis de motion avec dispense de lecture que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement sur les ordures.

16.6 Souper des fêtes

2009-01-032

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès affecte un montant de 1 000 \$ pour la tenue d'un souper des fêtes pour les employés de la municipalité et les membres du conseil municipal qui se tiendra le 17 janvier 2009 à La R'Voyure. Une contribution de 5 \$ est demandée aux employés et membres du conseil et de 10 \$ pour les conjoints (es).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 12 janvier 2009

Période de questions

Début : 19 h 55
Fin : 20 h 12

17. Levée de l'assemblée

2009-01-033

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière